

## LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NICE

Vu le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 portant dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale

Considérant les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,  
Après l'examen comparé des parcours professionnels et mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>**: Les psychologues de l'éducation nationale hors classe dont les noms suivent inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de psychologues de l'éducation nationale classe exceptionnelle au titre de l'année 2023 sont nommés par ordre de mérite psychologues de l'éducation nationale classe exceptionnelle à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 :

Nom	Prénom	Discipline
THOMAIN	ELISABETH	éducation développement conseil en orientation scolaire et pro.
BOUSQUET- CHARTAUD	DANIELE	éducation développement conseil en orientation scolaire et pro.
FAVRELLE	GISLAINE	éducation développement apprentissage

**Article 2**: Le Secrétaire Général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 17/07/2023

Natacha CHICOT

SIGNE

Voie de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 82,35 % de femmes et 17,65 % d'hommes
- Parmi les promus : 100 % de femmes